



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
ETREPILLY
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MEAUX
21 PL DE L EUROPE
77337 MEAUX CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 12 938 145 302
Référence de l'avis : 24 77 4196370 69

Numéro de propriétaire : 173 P00110 H

Département d'imposition : 770
SEINE-ET-MARNE

Commune d'imposition : 173
ETREPILLY

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 77219

PAJAMANDY FREDERIC BRUNO
JOSEPH CHRISNA
8 CHE DE FONTAINE
77139 ETREPILLY

Somme à payer

116,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP MEAUX
21 PL DE L EUROPE
77337 MEAUX CEDEX
Tél : 01 64 35 21 23

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF MELUN
CELL FONC DEPARTEMENTALE - MEAUX
PLACE DE L EUROPE
77337 MEAUX
Tél : 01 64 41 77 57

* (service gratuit + coût de l'appel)

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MDMLQ2	PROP/INDIVIS	PAJAMANDY FREDERIC BRUNO
MDMLQZ	PROP/INDIVIS	JOSEPH CHRISNA

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%		
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023									
Cotisation 2024									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	44,13 %	%	8,47 %	35,85 %	1,083 %	7,98 %	%	
	Taux 2024	44,13 %	%	8,47 %	35,85 %	0,982 %	7,75 %	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	115		115	115	115	115		
	Cotisation 2023	49		9	40	2	9		112
	Cotisation 2024	51		10	41	1	9		
	Variation	+4,08 %	%	+11,11 %	+2,50 %	-50,00 %	0 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 15029 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
Références administratives : 770 01 112 219 173 173 H Y						Montant de votre impôt			116

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.